



Rennes, le 31/01/2006

Lettre ouverte aux 6 parlementaires et aux 3 maires de Bretagne qui se sont prononcés contre l'homoparentalité et l'ouverture du mariage aux couples de même sexe.

Madame, Monsieur le sénateur / député / maire

Le 10 janvier 2006 a été rendu public un « manifeste pour la défense du droit fondamental de l'enfant d'être accueilli et de s'épanouir dans une famille composée d'un père et d'une mère ». Il était signé par 174 parlementaires, tous appartenant aux groupes UDF et UMP.

Le 20 janvier 2006, le Collectif « Maires pour l'enfance » a annoncé être dépositaire des signatures de près de 12 000 maires qui se sont prononcés contre l'homoparentalité et l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Parmi ces 12 000 maires, seuls 50 ont accepté de voir publier leur nom. En Bretagne, seuls 3 des maires signataires de cette pétition sur 314 ont accepté de voir publier leur nom.

Nous, responsables des associations de défense du droit à l'égalité des personnes lesbiennes, gais, bi et trans de Bretagne, souhaitons d'abord manifester notre étonnement aux 311 maires de Bretagne qui n'ont pas le courage d'assumer leur opinion devant leurs électeurs et leur conseil municipal, escamotant ainsi le débat public au profit de leurs croyances personnelles. Nous regrettons les manœuvres politiques dont vous, élus munis d'un mandat local ou national, vous vous rendez complices en apportant votre soutien à des actions visant à verrouiller le débat parlementaire qui doit s'engager à la suite du vote du rapport de la Mission d'information sur la famille et les droits de l'enfant prévu fin janvier.

Notre pays repose sur les valeurs républicaines de Respect, de Tolérance et d'Egalité. C'est au nom de ce droit fondamental à l'Egalité que nous demandons une équité législative à laquelle chaque citoyen français peut prétendre, quelles que soient son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Nier l'existence de l'homoparentalité ne tient en aucune manière compte des réalités sociales actuelles. On estime aujourd'hui qu'entre 100 000 et 500 000 enfants sont élevés par au moins un parent lesbien, gai, bi ou trans. L'homoparentalité est une réalité indubitable qui se développe hors du cadre de toute législation, or, il est dans l'intérêt de l'enfant, de ses parents, de sa famille, de remédier enfin à ce flou juridique.

De nombreuses études psychologiques démontrent que l'éducation d'un enfant par un couple de même sexe n'est nullement générateur de traumatisme spécifique. Tous les discours réfractaires ou réticents à l'adoption homoparentale, l'ouverture du mariage ou de la procréation

médicalement assistée aux personnes de même sexe s'appuient sur des considérations morales, éthiques ou idéologiques toutes relatives, souvent déconnectées des réalités sociales.

Vous considérez que « *le droit de l'enfant est d'être accueilli et de s'épanouir dans une famille composée d'un père et d'une mère* », ce qui remet en question de nombreuses lois déjà établies. Que penser du droit d'un ou d'une célibataire à adopter ? Comment considérer les familles monoparentales ? Que dire des parents divorcés ou des familles recomposées ? Notre position n'est en rien "d'ériger en normes" l'homoparentalité, mais bien plus simplement de protéger parents et enfants par des dispositifs législatifs et des processus légaux.

Nos associations militent depuis des années afin que l'ensemble des citoyens lesbiens, gays, bis, trans accède enfin à une égalité de droits effective, comme tout un chacun. Cependant, notre but n'est pas de convaincre aveuglément, nous restons persuadés que le dialogue demeure le plus sûr et le plus durable moyen pour expliquer notre position et nos idéaux. C'est à ce titre que nous vous invitons à venir nous rencontrer, afin d'ouvrir le débat ensemble et d'échanger nos points de vue sur ces questions de société qui concernent de nombreux citoyens, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le député / sénateur / maire nos sentiments respectueux.

Pour tout contact,

Cyrille PERCHEC

Président du Centre Gay, Lesbien, Bi et Trans de Rennes

23 rue d'Aiguillon | 35200 RENNES

TEL. 02 99 51 36 90 | 06 64 98 51 09

FAX. 08 26 31 48 55

cglrennes@hotmail.com

<http://cglrennes.free.fr>

cyrille.perchec@wanadoo.fr

Associations cosignataires : Fédération Française des Centres LGBT (Paris, 75) ; Aides Délégation Ille-et-Vilaine (Rennes, 35) ; Actions Gay LBTH (Brest, 29) ; AD2 MIGALE (Brest, 29) ; APGL Bretagne (Rennes, 35) ; L'Autre Cercle Bretagne (Rennes, 35) ; David et Jonathan Rennes (Rennes, 35) ; LGBT Armor (Saint-Brieuc, 22) ; Mix-Cité Rennes (Rennes, 35).